

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION
DES DECHETS**

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED OUEST D'ARMOR**, légalement convoqués le 14 Janvier 2021 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 20 Janvier 2021 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 73

Nombre de membres présents : 45

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile BOETÉ.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Pierre SALLIOU, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Jacki MONBEL, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Vincent CLECH, Mme Inès GONSE, M. Patrick MORCET, M. Pascal MONCOUQUT, M. Jean-Jacques LE BLOAS, M. Yannick DUBOURG, M. Claude LE GUYADER, Mme Dominique LE GOUX, M. Yves LE MEUR, M. Serge RICHARD, M. Guy BOUVEAU.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. François BOURIOT, M. François PRIGENT, M. André COENT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Pierre HUONNIC, M. Serge HENRY, M. Romuald COCADIN, M. Gildas NICOLAS, M. Michel EVEN, M. Hervé DELISLE, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Jean-Yves CAVAN, M. Gérard QUILLIN, M. Jacques ROBIN, M. Christian LE ROI, M. Bertrand HUONNIC, M. Yves LE BIVIC, M. Renaud MERLE, M. Alain LE HOUEROU, M. Sylvain RANNOU, Mme Claudie LALEUF, M. Pierre SIMON.

ASSISTAIENT :

M. Ludovic JONAS, *Lannion Trégor Communauté* - M. Jérôme MASSÉ, *Guingamp Paimpol Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp Paimpol Agglomération* - M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED*

Ouest d'Armor – M. David TERMET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Valérie, TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Renaud SALMON, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Thierry LE GOAS, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Pascal GELGON, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Michel BOURHIS, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

Mme GUEHENNEUC, Trésorier Principal de Lannion.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Daniel LE MEUR, M. Yannick ECHEVEST, M. Claude LOZAC'H, M. Jean-Paul LE CALVEZ, Vincent LE MEAUX, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Jeannick CALVEZ, M. Patrick LE GUILLOU, Mme Peggy CORBEL, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, M. Gildas CONNAN, M. Hervé LE BRIS, M. Jean-Yves PÉRU, M. Alain LACHIVER, Mme Marie-Christine MARCUS, François LE QUEFFRINEC, Frédérique HAVET, Mme Virginie DOYEN, M. Jérôme MILONET, M. Guillaume LOUIS, M. Anthony SIMON, Mme Nathalie LE MAIRE, M. Hervé LARMET, Mme Catherine MORIN, M. Alfred CONNAN, M. Émile MONFORT, Mme Aurélie LE SAOUT, M. Joseph BERNARD, M. Gaëtan KERVEN, M. Cédric RANNOU, M. Michel LE CALVEZ, M. Alain BOUGET, M. François LE MAREC, M. Pascal THORAVAL, M. Jean-Yves LE GAC, M. Yves PRIGENT, Mme Véronique LE CHEVERT, M. Jean-Pierre BOURGEAIS, M. Gérard KERLEAU, Mme Marie-Françoise LE FOLL, M. Philippe JEANNIN.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Joël LE JEUNE, M. Gervais EGAULT, M. Paul LE BIHAN, M. Yann KERGOAT, M. Henri BODIOU, M. Yvon LE SEGUILLON, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Sylvain CAMUS, M. Jacques MAINAGE, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Benjamin ARNAUD, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Maurice OFFRET, M. Rémi LE GOFF, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian HUON, M. Philippe FRAVAL, Mme Cécile AURIAC, M. Jacques LE GLAS, M. Maurice PENNEC, M. Yvon BRIAND, M. Yves LE JEUNE, Mme Michelle LE CUN, M. Patrice KERVAON, M. Patrick TOULARASTEL, M. Yves NEDELLEC, M. Alain STEPHAN, Mme Fernanda ANDRADE, M. Pierre CONNAN, M. Jean-François LE GUEVEL, M. Joël PHILIPPE, M. Pierre MACE, M. Christian MEHEUST, Mme Stéphanie JEGADEN, M. Cédric SEUREAU, Mme Nathalie LE DILAVREC, Mme Isabelle TANGUY, M. Christophe THEBAULT, Mme Jeannine CORSON, M. Jean BODSON, M. Gildas MORVAN, M. Yves MALLO, M. Patrick JORAND, M. Guy MARECHAL, Mme Sylvie VIENNET, Mme Françoise KERVILLEC, M. Jean-Max MARTIN, M. Pierre RAOUL, Mme Sonya NICOLAS, M. Benoît LE ROUZES, M. Grégoire SENE, M. Hervé LE BONNIEC, Mme Michelle LE HENAFF, M. Sébastien LE GRAVET, M. David BELLEC, M. Paul KERRIEN.

ILE DE BREHAT : M. Olivier CARRE, Mme Marion REGLER.

En ouverture de séance, le Président remercie les membres présents.

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Président précise que la présente délibération est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 et commente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 remis à l'ensemble des délégués, à savoir les évolutions principales suivantes :

En fonctionnement

La facturation prévisionnelle 2021 aux collectivités adhérentes sera de l'ordre de 10 084 000 € HT.

L'évolution de la facturation par rapport à 2020 (244 000 € HT) sera essentiellement due à l'augmentation des taxes (TGAP, taxe sur le Gazole Non Routier « GNR »).

Concernant la TGAP 2021, elle augmentera de 5 €/tonne pour l'unité de valorisation énergétique, à condition que le SMITRED conserve les dégrèvements liés, notamment, aux performances de valorisation énergétique. La loi de finance 2019 prévoit en effet une augmentation conséquente de la TGAP à compter de 2021 sur l'incinération et l'enfouissement dont les conséquences financières seront importantes.

Le coût supplémentaire lié à l'augmentation de la TGAP sera pour les collectivités adhérentes d'environ 223 000 €.

Concernant le GNR, l'alignement de son prix sur le gazole est prévu à compter de juillet 2021 et aura une incidence financière d'environ 58 000 €.

Hors évolution de la TGAP et de la taxation sur le GNR les contributions des adhérents auraient été en légère baisse par rapport à 2020.

En contrepartie, la loi de finance 2019 instaure à compter du 1^{er} janvier 2021 une baisse du taux de TVA (de 10 % à 5.5 %) sur certaines prestations de tri et de traitement, à savoir :

- Les prestations de collecte séparée ;
- Les prestations de collecte en déchetterie ;
- Les prestations de tri et de valorisation matière ;
- Les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations.

Une circulaire définissant précisément les opérations concernées par cette baisse de TVA est en cours d'élaboration.

La masse salariale prévisionnelle pour 2021 devrait être inférieure à 2020.

Les charges d'amortissements augmenteront d'environ 280 000 € en 2021 liés aux investissements de l'exercice 2020.

Sur la base des emprunts contractualisés jusqu'en décembre 2020, les charges financières (intérêts des emprunts) se stabilisent.

Les prix de reprise des matériaux sont sur une tendance baissière pour 2021 dans la continuité de leur évolution depuis 2016.

En ce qui concerne les soutiens CITEO, ils seront maintenus pour l'année 2021 sur les mêmes bases que le liquidatif 2016 (3 378 000 € environ) et ceci à la condition expresse que le SMITRED remplisse les conditions définies par CITEO. En cas de non-respect, la perte cumulée de soutien financier de CITEO serait de l'ordre de 540 000 € en 2021. Ce montant fluctue, chaque année, en fonction des soutiens liés aux performances des tonnages.

La vente d'électricité pour l'année 2021 prévisionnel est estimée à environ 420 000 € pour l'année 2021 et la vente de chaleur, les recettes prévisionnelles 2021 devraient être en augmentation d'environ 130 000 € en raison de l'extension d'une serre existante.

En investissement

Les principaux investissements prévisionnels pour 2021 concernent :

INVESTISSEMENTS	MONTANTS € HT
Divers Travaux chaudronnerie industrielle Sécurité accès et incendie Etude biodéchets Report 2020	190 000 € 100 000 €
Centre de tri CS Renouvellement matériel Report 2020	130 000 € 55 000 €
UVE Rénovation toitures Mise en conformité désenfumage	310 000 €
Connexes UVE Mise en conformité mâchefers Extension IME Reconversion hall mâchefers	750 000 €
UCOM Travaux pont bascule Travaux rénovation et incendie Report 2020	190 000 € 150 000 €
Autres infrastructures et matériels traitement Renouvellement broyeur végétaux Report 2020	310 000 € 40 000 €
Transport 1 FMA routier Renouvellement caissons	210 000 €
Centres de transfert Renouvellement 2 chargeurs Remplacement réseau eau potable PLOURIVO	410 000 €
Réseau chaleur	200 000 €

Structure et gestion de la dette

Le montant de la dette en capital à fin 2020 est d'environ 15.9 millions d'euros en prenant en compte la contractualisation de deux emprunts de 950 000 € et 1 200 000 € en 2020.

La dette est composée de 18 emprunts : 16 en taux fixe, 1 en taux variable et un en taux structuré (pas d'emprunts toxiques).

Le montant de la charge annuelle d'emprunt de la dette actuelle (intérêts et capital) pour 2021 sera en augmentation par rapport à 2020 d'environ 180 000 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- DE PRENDRE ACTE de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2021 sur la base du rapport joint en annexe.

II - TARIFS 2021 - COLLECTIVITES ADHERENTES

Le Président expose que le vote des tarifs 2021 des collectivités adhérentes qui devaient être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 9 décembre 2020 a été reportée. Le Président précise que des réunions explicatives ont eu lieu avec Guingamp Paimpol Agglomération et Lannion Trégor Communauté depuis cette date.

Le Président rappelle que depuis 2014 une nouvelle tarification a été mise en place auprès des adhérents. Son recouvrement se décline en 2 parties : une part fixe et une part variable en fonction des tonnages. L'objectif principal est de sécuriser les budgets tant pour le SMITRED que pour les adhérents afin de ne pas subir en cours d'année budgétaire des fluctuations financières trop excessives liées à des variations brutales de tonnage sur des gisements « clés ».

Le montant de la part fixe est délibéré chaque année. Le Président rappelle que jusqu'à présent la part fixe faisait l'objet de clés de répartition basées sur l'évolution des indicateurs de références entre n et n-1 (un indicateur sur la population productrice de déchets et un indicateur sur le potentiel financier agrégé/population DGF). Le Président propose que la clé de répartition de la part fixe ne soit pas définie pour 2021 par rapport aux indicateurs ci-dessus et qu'elle soit ajustée afin d'avoir un prévisionnel d'évolution de la facturation 2021 homogène entre Guingamp Paimpol Agglomération et Lannion Trégor Communauté. La part variable demeure liée au tonnage de chaque filière.

Le Président précise également que les tarifs du SMITRED sont assujettis à la TGAP et à la Taxe Locale (TL). Les montants indiqués ci-après sont basés sur le montant de la TGAP et la taxe locale applicables en 2021. La TGAP sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED.

Le Président rappelle la convention SMITRED-SIRCOB, concernant la perte des communes de l'ex-Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT pour le SIRCOB et l'engagement pris par le SMITRED de poursuivre la coopération pour maintenir l'activité du SIRCOB et de reconduire pour l'année 2021 les mêmes modalités de facturation pour le traitement des Ordures ménagères résiduelles du secteur de l'Ex Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT au SIRCOB de CARHAIX, à savoir :

- Facture émise par le SIRCOB au SMITRED
- Refacturation à l'identique par le SMITRED à GPA

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.
- **DE FIXER** le montant de la part fixe à 5 858 000 € H.T. pour l'année 2021.
- **D'APPROUVER** les clés de répartition de la part fixe telles que précisées ci-après.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour facturer selon ces tarifs pour l'année 2021 et selon les modalités définies ci-dessus.
- **DE REFACTURER** à l'identique par le SMITRED à GPA des tonnages d'Omr incinérables du territoire de l'ex-communauté de communes CALLAC-ARGOAT traités et facturés par le SIRCOB au SMITRED, tel que définis ci-dessus.

PART FIXE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

	REPARTITION	PART FIXE 2021 montant annuel en € HT
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	36.23 %	2 122 353.40
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	63.38 %	3 712 800.40
ILE DE BREHAT	0.39 %	22 846.20
TOTAUX	100 %	5 858 000.00

La part fixe sera prélevée par débit d'office en 12 mensualités.

La part fixe par filière est répartie comme suit :

Répartition de la part fixe par filière	Montant 2021 € HT
<i>Omr</i>	2 381 000
<i>Encombrants</i>	1 030 000
<i>Collecte sélective</i> <i>(dont* traitement des refus de tri)</i>	1 145 000 (198 000)*
<i>Végétaux</i>	763 000
<i>Bois</i>	406 000
<i>Plâtre valorisable</i>	13 000
<i>Plastiques durs</i>	120 000
Montant total	5 858 000

COLLECTIVITES ADHERENTES

PART VARIABLE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2021
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES			
* En 2021, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP applicable au SMITRED – formule de calcul (TGAP + TL en vigueur) X 84,63 %			
Transport et traitement	40.96 € HT/t	8.04 €/t*	49 € HT/t
BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE A PLEUMEUR-BODOU			
Transport et traitement (non conditionnés ou assimilés 120 litres)	6.10 € HT par levée		
Conditionnés (inférieurs à 5 % de refus)	30.60 € HT/t		
Non conditionnés (sans refus)	18.90 € HT/t		
ENCOMBRANTS - ASSIMILES			
* En 2021, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP+TL applicable au SMITRED			
APPORT DECHETERIES Transport et traitement (broyage, incinération) dont* transport (déchèteries vers Pluzunet)	55.70 € HT/t (32.30 € HT/t)*	9.50 €/t*	65.20 € HT/t (32.30 € HT/t)*
Traitement des apports hors déchèteries (broyage, incinération)	39.90 € HT/t	9.50 €/t*	49.40 € HT/t
CATEGORIES	TARIFS 2021		
PLACOPLATRES VALORISABLES PROVENANT DES DECHETERIES			
Placoplatre valorisable	77.50 € HT/t		

Transport et traitement	
-------------------------	--

BOIS MATIERE	
Transport et traitement	43.90 € HT/t
Traitement des apports hors déchèteries	26.50 € HT/t

COLLECTIVITES ADHERENTES ET STRUCTURES PUBLIQUES DU SMITRED TRI SELECTIF - MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE ET PORTE A PORTE (Corps plats et corps creux et nouvelles résines en mélange)	
--	--

MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE PORTE A PORTE	TARIFS 2021
Transport et traitement	13.30 € HT/t

VERRE	
Transport des déchèteries	4.30 € HT/t
Chargement	6.10 € HT/t

CARTONS DECHETERIES (PCNC)	
Transport carton non compacté	25.00 € HT/t
Transport carton compacté	12.40 € HT/t
Mise en balles	12.20 € HT/t

GRANDS FILMS PLASTIQUES ET PSE	
Traitement	TARIFS 2021 Gratuit

PLASTIQUES DURS	
Transport et traitement dont* transport (déchèteries vers Pluzunet)	60.70 € HT/t (32.30 € HT/t)*

AUTRES PRESTATIONS

VEGETAUX et assimilés	TARIFS 2021
Traitement	15.30 € HT/t
Forfait d'installation (1 forfait installation gratuit par mois ou pas de facturation si prestation d'une journée sur un même site)	204 € HT/par intervention
Végétaux souillés	51 € HT/t

Déchèterie de Pleumeur-Bodou	TARIF 2021
Intervention chargeur	55 € HT/intervention

VENTE DE PRODUITS

CATEGORIES	TARIFS 2021
Compost	Gratuit
Mâchefers	Gratuit départ UVE
PRODUIT DE PAILLAGE ISSU DU BOIS MATIERE (minimum 20 m³)	12 € HT/m³

VENTE DE COMPOST

Concernant la vente de compost dans les déchèteries, le Président rappelle que le broyat et le compost des déchets végétaux sont de la compétence du SMITRED Ouest d'Armor. Ce compost est mis à la disposition des collectivités adhérentes. C'est pourquoi il est demandé aux collectivités, afin d'homogénéiser la tarification sur le territoire du SMITRED, de fixer le tarif à 10 € le m³ sachant que cette recette est encaissée et conservée par les collectivités adhérentes.

TRANSPORT COMPOST

PRESTATIONS DE TRANSPORT DE COMPOST PRESTATIONS REALISEES EN REGIE PAR LES SERVICES DU SMITRED	
Si rotation spécifique pour la livraison de compost dans les déchèteries provenant du traitement des déchets végétaux	86.70 € HT/rotation

AUTRES PRESTATIONS DE TRAITEMENT

CATEGORIES	TARIFS 2021
BOUES DE STEP	
Traitement boues	42 € HT/t
Transport de boues	10 € HT/t

M. François BOURIOT, Délégué de Lannion-Trégor Communauté remercie le Président pour la réunion d'échange entre Lannion-Trégor Communauté et le SMITRED Ouest d'Armor. Il précise que les tarifs présentés lors de l'Assemblée Générale du 09 Décembre dernier affichaient une augmentation considérable sur certains tarifs variables et qu'il subsistait une interrogation de la part des deux intercommunalités, c'est pourquoi, un report du vote des tarifs avait été demandé.

Il rappelle que suite à la réunion organisée le 08 Janvier dernier entre les Présidents de Lannion-Trégor Communauté et le SMITRED ainsi que les services, un accord a été trouvé afin d'apporter une majoration à la part fixe et une stagnation de la part variable. Il se félicite qu'un accord ait été trouvé rapidement.

Le Président remercie François BOURIOT pour son intervention et précise qu'effectivement qu'il y a eu de bons échanges, de la transparence au cours de cette réunion.

Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée de Guingamp Paimpol Agglomération partage les mêmes opinions que Lannion-Trégor Communauté. Elle présente les excuses de Monsieur Claude LOZAC'H retenu pour un décès familial. Elle précise que Guingamp Paimpol Agglomération est favorable au vote des tarifs 2021 tel que proposé aujourd'hui et remercie le SMITRED pour la réunion organisée au SMITRED avec Guingamp Paimpol Agglomération.

Le Président rappelle qu'il est nécessaire d'échanger et de partager avec les agglomérations.

Gérard QUILLIN, Délégué de Lannion Trégor Communauté, demande quelle est la réserve financière du SMITRED aujourd'hui ?

Le Président répond que chaque agglomération a prévu une provision, à savoir, 200 000 € pour Guingamp Paimpol Agglomération et 300 000 € pour Lannion Trégor Communauté, toutefois le SMITRED doit garder sa propre autonomie. Afin de répondre aux besoins des collectivités, Il est nécessaire de maintenir en bon état de fonctionnement les équipements. Le Président précise qu'il n'y a pas de dérapage, le traitement est au coût le plus juste.

M. Michel EVEN, Délégué de Lannion-Trégor Communauté demande à connaître le résultat ?

Le Président lui répond que ce sera lors de l'Assemblée Générale du mois de Mars prochain.

M. François BOURIOT, Délégué de Lannion-Trégor Communauté, émet le souhait que pour l'année prochaine, la présentation des tarifs soit modifiée sur la part variable. Il souhaite que les colonnes des tarifs de l'année antérieure soient présentées également.

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Président précise que suite aux réunions de concertation avec les deux agglomérations, il émet le souhait de constituer un groupe de travail composé d'Elus et de techniciens afin de communiquer sur le compost vers le monde agricole dans le but de travailler sur la baisse des tonnages de végétaux.

Le Président demande à Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED, de faire le point sur le sinistre du 26 Août dernier au sein de la CNIM Ouest Armor. M. Dominique BARDINI précise que le Groupe Turbo Alternateur est toujours sous scellé, on peut espérer une remise en service courant avril/mai. Un rendez-vous avec un expert judiciaire est prévu le 08 février prochain. Il rappelle que la partie incinération

refonctionne mais pas en régime nominale car l'on constate des arrêts fréquents liés au problème de corrosion sur certaines pièces de l'usine. Une remise en ordre est à envisager au 2^{ème} trimestre 2021.

M. Franc TANGUY, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération demande si les remboursements ont commencé ?

Le Président répond que non pour le moment, les tonnages détournés sont payés par l'assurance.

Dominique BARDINI précise que le sinistre est évalué à 4 millions d'euros, pas de remboursement et de lisibilité pour le moment sur les assurances.

M. Franc TANGUY, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération demande si le SMITRED n'a pas eu d'avance à faire par rapport au sinistre ?

Le Président répond que non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

**Le Président
Éric ROBERT**